

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Fait en deux doubles pour être remis
chacun suivant l'Ordre ci-dessus,
au Chenit, le 11. Mars 1799.*

*L. Braun Davin, Chenit
reg.*

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école.
En Argent; 41 lb. rien de plus.

b. }
c. }
d. }
e. }
f. }
g. }
h. }
i. }
j. }
k. }
l. }
m. }
n. }
o. }
p. }
q. }
r. }
s. }
t. }
u. }
v. }
w. }
x. }
y. }
z. }
aa. }
ab. }
ac. }
ad. }
ae. }
af. }
ag. }
ah. }
ai. }
aj. }
ak. }
al. }
am. }
an. }
ao. }
ap. }
aq. }
ar. }
as. }
at. }
au. }
av. }
aw. }
ax. }
ay. }
az. }
ba. }
bb. }
bc. }
bd. }
be. }
bf. }
bg. }
bh. }
bi. }
bj. }
bk. }
bl. }
bm. }
bn. }
bo. }
bp. }
bq. }
br. }
bs. }
bt. }
bu. }
bv. }
bw. }
bx. }
by. }
bz. }
ca. }
cb. }
cc. }
cd. }
ce. }
cf. }
cg. }
ch. }
ci. }
cj. }
ck. }
cl. }
cm. }
cn. }
co. }
cp. }
cq. }
cr. }
cs. }
ct. }
cu. }
cv. }
cw. }
cx. }
cy. }
cz. }
da. }
db. }
dc. }
dd. }
de. }
df. }
dg. }
dh. }
di. }
dj. }
dk. }
dl. }
dm. }
dn. }
do. }
dp. }
dq. }
dr. }
ds. }
dt. }
du. }
dv. }
dw. }
dx. }
dy. }
dz. }
ea. }
eb. }
ec. }
ed. }
ee. }
ef. }
eg. }
eh. }
ei. }
ej. }
ek. }
el. }
em. }
en. }
eo. }
ep. }
eq. }
er. }
es. }
et. }
eu. }
ev. }
ew. }
ex. }
ey. }
ez. }
fa. }
fb. }
fc. }
fd. }
fe. }
ff. }
fg. }
fh. }
fi. }
fj. }
fk. }
fl. }
fm. }
fn. }
fo. }
fp. }
fq. }
fr. }
fs. }
ft. }
fu. }
fv. }
fw. }
fx. }
fy. }
fz. }
ga. }
gb. }
gc. }
gd. }
ge. }
gf. }
gg. }
gh. }
gi. }
gj. }
gk. }
gl. }
gm. }
gn. }
go. }
gp. }
gq. }
gr. }
gs. }
gt. }
gu. }
gv. }
gw. }
gx. }
gy. }
gz. }
ha. }
hb. }
hc. }
hd. }
he. }
hf. }
hg. }
hh. }
hi. }
hj. }
hk. }
hl. }
hm. }
hn. }
ho. }
hp. }
hq. }
hr. }
hs. }
ht. }
hu. }
hv. }
hw. }
hx. }
hy. }
hz. }
ia. }
ib. }
ic. }
id. }
ie. }
if. }
ig. }
ih. }
ii. }
ij. }
ik. }
il. }
im. }
in. }
io. }
ip. }
iq. }
ir. }
is. }
it. }
iu. }
iv. }
iw. }
ix. }
iy. }
iz. }
ja. }
jb. }
jc. }
jd. }
je. }
jf. }
jg. }
jh. }
ji. }
jj. }
jk. }
jl. }
jm. }
jn. }
jo. }
jp. }
jq. }
jr. }
js. }
jt. }
ju. }
jv. }
jw. }
jx. }
jy. }
jz. }
ka. }
kb. }
kc. }
kd. }
ke. }
kf. }
kg. }
kh. }
ki. }
kj. }
kk. }
kl. }
km. }
kn. }
ko. }
kp. }
kq. }
kr. }
ks. }
kt. }
ku. }
kv. }
kw. }
kx. }
ky. }
kz. }
la. }
lb. }
lc. }
ld. }
le. }
lf. }
lg. }
lh. }
li. }
lj. }
lk. }
ll. }
lm. }
ln. }
lo. }
lp. }
lq. }
lr. }
ls. }
lt. }
lu. }
lv. }
lw. }
lx. }
ly. }
lz. }
ma. }
mb. }
mc. }
md. }
me. }
mf. }
mg. }
mh. }
mi. }
mj. }
mk. }
ml. }
mm. }
mn. }
mo. }
mp. }
mq. }
mr. }
ms. }
mt. }
mu. }
mv. }
mw. }
mx. }
my. }
mz. }
na. }
nb. }
nc. }
nd. }
ne. }
nf. }
ng. }
nh. }
ni. }
nj. }
nk. }
nl. }
nm. }
nn. }
no. }
np. }
nq. }
nr. }
ns. }
nt. }
nu. }
nv. }
nw. }
nx. }
ny. }
nz. }
oa. }
ob. }
oc. }
od. }
oe. }
of. }
og. }
oh. }
oi. }
oj. }
ok. }
ol. }
om. }
on. }
oo. }
op. }
oq. }
or. }
os. }
ot. }
ou. }
ov. }
ow. }
ox. }
oy. }
oz. }
pa. }
pb. }
pc. }
pd. }
pe. }
pf. }
pg. }
ph. }
pi. }
pj. }
pk. }
pl. }
pm. }
pn. }
po. }
pp. }
pq. }
pr. }
ps. }
pt. }
pu. }
pv. }
pw. }
px. }
py. }
pz. }
qa. }
qb. }
qc. }
qd. }
qe. }
qf. }
qg. }
qh. }
qi. }
qj. }
qk. }
ql. }
qm. }
qn. }
qo. }
qp. }
qq. }
qr. }
qs. }
qt. }
qu. }
qv. }
qw. }
qx. }
qy. }
qz. }
ra. }
rb. }
rc. }
rd. }
re. }
rf. }
rg. }
rh. }
ri. }
rj. }
rk. }
rl. }
rm. }
rn. }
ro. }
rp. }
rq. }
rr. }
rs. }
rt. }
ru. }
rv. }
rw. }
rx. }
ry. }
rz. }
sa. }
sb. }
sc. }
sd. }
se. }
sf. }
sg. }
sh. }
si. }
sj. }
sk. }
sl. }
sm. }
sn. }
so. }
sp. }
sq. }
sr. }
ss. }
st. }
su. }
sv. }
sw. }
sx. }
sy. }
sz. }
ta. }
tb. }
tc. }
td. }
te. }
tf. }
tg. }
th. }
ti. }
tj. }
tk. }
tl. }
tm. }
tn. }
to. }
tp. }
tq. }
tr. }
ts. }
tt. }
tu. }
tv. }
tw. }
tx. }
ty. }
tz. }
ua. }
ub. }
uc. }
ud. }
ue. }
uf. }
ug. }
uh. }
ui. }
uj. }
uk. }
ul. }
um. }
un. }
uo. }
up. }
uq. }
ur. }
us. }
ut. }
uu. }
uv. }
uw. }
ux. }
uy. }
uz. }
va. }
vb. }
vc. }
vd. }
ve. }
vf. }
vg. }
vh. }
vi. }
vj. }
vk. }
vl. }
vm. }
vn. }
vo. }
vp. }
vq. }
vr. }
vs. }
vt. }
vu. }
vv. }
vw. }
vx. }
vy. }
vz. }
wa. }
wb. }
wc. }
wd. }
we. }
wf. }
wg. }
wh. }
wi. }
wj. }
wk. }
wl. }
wm. }
wn. }
wo. }
wp. }
wq. }
wr. }
ws. }
wt. }
wu. }
wv. }
ww. }
wx. }
wy. }
wz. }
xa. }
xb. }
xc. }
xd. }
xe. }
xf. }
xg. }
xh. }
xi. }
xj. }
xk. }
xl. }
xm. }
xn. }
xo. }
xp. }
xq. }
xr. }
xs. }
xt. }
xu. }
xv. }
xw. }
xx. }
xy. }
xz. }
ya. }
yb. }
yc. }
yd. }
ye. }
yf. }
yg. }
yh. }
yi. }
yj. }
yk. }
yl. }
ym. }
yn. }
yo. }
yp. }
yq. }
yr. }
ys. }
yt. }
yu. }
yv. }
yw. }
yx. }
yy. }
yz. }
za. }
zb. }
zc. }
zd. }
ze. }
zf. }
zg. }
zh. }
zi. }
zj. }
zk. }
zl. }
zm. }
zn. }
zo. }
zp. }
zq. }
zr. }
zs. }
zt. }
zu. }
zv. }
zw. }
zx. }
zy. }
zz. }

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

129
No. 65

Reponses.
Pour l'école du hameau dit Vers chez les Liqueux la 4^e en rang. des cinq qui se trouvent dans la Commune du Chenit.

1. Rapports Locaux.

1°. Vers chez les Liqueux.

a. C'est un petit hameau de 9 maisons, comprises celle de l'école, dont une un peu isolée près laquelle il y a une voie.

b. Il appartient à la Commune du Chenit.

c. Il ressort de la Paroisse de l'Agence d'Esthenil.

d. District de la Vallée du Sac de Joux.

e. Canton du Léman.

2°. L'arrondissement de cette école des le lieu où elle est située est d'environ demi-heure d'étendue dans la circonférence du 1^{er} quart d'heure il y a 28. Maisons, dans celle du second il y a en 30. ensemble 58. Maisons. N. B. il y a souvent deux menages par maison.

3°. Vers chez les Liqueux hameau où est l'école

a. De 9 Maisons comprises une un peu isolée près laquelle il y a une voie. 18 Enfants.

b. 2°. Le Rte. de l'école & chez l'Evê. 6. Maisons isolées. 4. Enfants.

c. Le Rte. de l'école & chez l'Evê. 6. Maisons isolées. 4. Enfants.

d. Chez les Reymonds dit Tribillet. 7. Maisons dont deux un peu plus au vent. 12. Enfants.

e. Aubas de la Combe, 2. M^{rs} au dessus de cette gorge distante 10 minutes. 1. Enfant.

f. La Combe aux Mousillons, un group de 10. Maisons dist. 12. 8. Enfants.

g. Derrière les grandes Roches, 3. Maisons isolées distante 1/4 d'heure. 4. Enfants.

h. Chez les Liqueux 17. Maisons à une centaine de distance 1/2 d'heure. 17. Enfants.

i. En tout, 77. Enfants.

j. Les uns des autres (v. r.)

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. A. En Argent
 A la jouissance d'environ
 10 toises de terrain rien de plus &
 point de bois pour l'école;

B. De la bourse de la commune uniquement;

a.

b.

c.

d.

e.

f.

g.

h.

Nihil.

Mais pour répondre sur ces questions tout provient
 de la bourse générale de la Commune.

Il y a en argent L. 144.

Jouissance d'environ
 10 toises de terrain suppose

Total L. 145 = 10

Fait en deux doubles pour être
 remis chacun suivant l'ordre ci-dessus
 au Préfet le 16^o Mars 1799.

Jacques David Reymond
 Bégant du Chenit

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

131
 No. 66

St George.

C'est un Village.

C'est une Commune.

Paroisse de Longirod,
 Il y a un agent dans le lieu,
 District d'Antonne,
 Du Léman.

Outre les enfans du Village dont les
 maisons ne sont pas écartées, il y a
 encore ceux de huit maisons écartées
 situées sur le territoire de la Commune
 savoir: Lescotay à 6 minutes

La Côte à 10 minutes

Pierre Sanche à 25

La Scie à 10

Le Priaré à 11,

Le moulin dessous à 6

Le moulin dessus à 5

La forge à 5

Ce nombre ne peut être précisément
 déterminé, il varie annuellement,
 Il y en a présentement 13 qui la fréquentent.